

Suivi des cyanobactéries - LANNENEC

Nom de l'étang	LANNENEC		
Station	Amont		
Date du prélèvement	lundi 20 juillet 2026	Niveau d'alerte	
Chlorophylle a (> 10 µg/L).....	19,0 µg/l		
Cyanobactéries toxinogènes (> 1 mm3/l).....	21,4 mm3/l		
Microcystines (> 0,3 µg/l).....	5,9 µg/l		
Cylindrospermopsine (> 42 µg/l).....	< 0,0 µg/l		
Anatoxine (Limite détection).....	< 0,0 µg/l		
Saxitoxine (> 30 µg/L).....	< 0,0 µg/l	Interdiction de la baignade - Information du public - Restriction des activités nautiques - Recommandation de non consommation de poissons.	

Nom de l'étang	LANNENEC		
Station	Aval		
Date du prélèvement	lundi 20 juillet 2026	Niveau d'alerte	
Chlorophylle a (> 10 µg/L).....	12,0 µg/l		
Cyanobactéries toxinogènes (> 1 mm3/l).....	5,7 mm3/l		
Microcystines (> 0,3 µg/l).....	7,7 µg/l		
Cylindrospermopsine (> 42 µg/l).....	< 0,0 µg/l		
Anatoxine (Limite détection).....	< 0,0 µg/l		
Saxitoxine (> 30 µg/L).....	< 0,0 µg/l	Interdiction de la baignade - Information du public - Restriction des activités nautiques - Recommandation de non consommation de poissons.	

Les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent synthétiser des toxines et en conséquence avoir une incidence sur la santé des populations lorsque ces milieux sont exploités pour la production d'eau potable ou à des fins récréatives (baignade, loisirs nautiques, pêche).

Les effets actuellement connus sont les suivants :

- Lors de contact avec l'eau : Irritations et rougeurs de la peau, du nez de la gorge, des yeux, des muqueuses,
- Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

De nombreux acteurs sont concernés par la gestion de ces épisodes dans le cadre de leurs compétences respectives.

Nous vous invitons à vous mettre en relation avec les structures suivantes pour de plus amples informations :

- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS),
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan, pour la pêche (DDTM56),
- L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB),
- L'AAPPMA du pays de Lorient,
- Le Conseil Départemental du Morbihan (propriétaire de l'étang).